

Il est urgent de développer une véritable culture de la protection des femmes victimes de violences

Elles s'appelaient Stéphanie, Chahinez... Elles ont été assassinées sauvagement il y a quelques jours, alors qu'**elles avaient porté plainte et signalé la dangerosité de leur agresseur**. Aujourd'hui, en France, des femmes continuent de mourir pour la seule raison qu'elles sont femmes. Ces derniers féminicides sont malheureusement **emblématiques des dysfonctionnements** en chaîne qui existent dans la protection des femmes victimes de violences dans notre pays.

Même si de nombreuses évolutions juridiques et de nouveaux dispositifs ont été mis en place, force est de constater, que ce n'est pas suffisant ! Il faut **multiplier par cinq les Ordonnance de Protection** et disposer de **5 000 Téléphone Grave Danger** pour permettre à toutes les femmes qui en ont besoin d'être protégées.

Les **Bracelet Anti Rapprochement doivent être déployés largement** et rapidement pour s'assurer que les conjoints violents respectent l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes. Il faut en finir avec les hésitations, ces dispositifs doivent être attribués dès qu'il y a des violences vraisemblables. En effet, **pour toutes les femmes, la violence signifie qu'il y a danger**. Pour atteindre ces objectifs, nous demandons une meilleure formation des professionnels de la Justice.

La **communication doit être structurée** pour devenir systématique et fonctionnelle entre la police, la justice, les services pénitentiaires, les services sociaux et les associations référentes **pour adapter le niveau de protection au niveau de danger** encouru par la victime, à l'instar de VIOGEN en Espagne.

Les associations spécialisées jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement et l'information juridique des femmes victimes de violences, **leur expertise des violences faites aux femmes en fait des partenaires incontournables des politiques publiques de protection des femmes**. À ce titre, rappelons qu'en 2020 les 103 CIDFF ont accompagné plus de 13 000 femmes victimes de violences au sein du couple.

Il est urgent de **développer en France une véritable culture de la protection des femmes victimes de violences**. Les moyens doivent prendre le relais du décompte macabre des féminicides. **Les pouvoirs publics doivent en faire une véritable priorité : ce sont des vies qui sont en jeu !**

1 FNCIDFF · 104 CIDFF · 2100 lieux d'information · **315 000*** personnes informées · **680 000** informations traitées dans les domaines de
• l'accès au droit • la vie familiale et la parentalité • la lutte contre les violences faites aux femmes • l'éducation et la citoyenneté, • l'emploi, la formation et la création d'entreprise • la santé. En 2020, les CIDFF ont accueilli et informé **43 800** femmes victimes de violences sexistes dont **32 500** avec une demande concernant des violences au sein du couple. Les CIDFF exercent, dans le cadre d'un agrément quinquennal, une mission d'intérêt général inscrite au Code de l'action sociale et des familles qui leur est confiée par l'État. *Source FNCIDFF 2020

Le réflexe égalité
fncidff.info

Contact presse : Franck Bénéér, 01 42 17 12 13
presse@fncidff.fr